



**UNION SYNDICALE
DE LA PSYCHIATRIE**

**52 rue Gallieni 92240 Malakoff
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60
e-mail : uspsy@free.fr – site : www.uspsy.fr**

**CONGRES ANNUEL de L'USP
4, 5 et 6 mars 2016 à Paris**

**Motion
INDEPENDANCE DES CONTEMPLATIFS...**

L'indépendance professionnelle, longtemps le « dada » de la médecine libérale, est aujourd'hui questionnée par la marche d'une économie capitaliste dérégulée et par les types de savoir que celle-ci produit et diffuse.

L'indépendance professionnelle médicale a été fondée sur trois piliers : social, épistémique, éthique.

Le premier pilier est aujourd'hui ébranlé par l'inféodation croissante des médecins à des tiers sociaux et politiques : la prolifération et diversification des modes de contractualisation et des conditionnalités qui leurs sont afférentes, la mise en fonction des leviers de la rémunération ou de la « valorisation des actes » ordonnent l'exercice médical. Les recommandations et injonctions multiples et parfois paradoxales émanant des « autorités » (HAS, ARS, Assurance maladie) achèvent les restes de l'indépendance sociale des médecins.

Le second pilier est lui aussi malmené par la diffusion d'un savoir positif, et d'un savoir statistique, dont la subjectivité de la relation soignante est forclosée.

Il reste l'éthique, à définir comme ce qui subsiste de l'exercice médical après la soustraction du rapport social et du savoir. En psychiatrie, champ incessamment labouré par les contradictions internes, cette tripartition structurelle du sens de l'exercice médical est particulièrement mise en relief.

L'Union Syndicale de la Psychiatrie, réunie en congrès les 4, 5 et 6 mars 2016, considère qu'il faut défendre le soin psychique et ses implications sociales et épistémiques, en s'appuyant sur le pilier éthique.

Nous prôtons l'insubordination avertie à l'ordre statistico-scientifique et à l'ordre socio-économique. Nous exprimons ainsi le désir d'exercer notre part du soin dans un espace à créer. Dans cet espace l'acte soignant, parfois simple acte de parole ou de supervision, devrait pouvoir exister à côté de toutes sortes de recommandations, en dépit de toutes subordinations, économiques, contractuelles, administratives, supposées ou réelles.

Ne restons pas contemplatifs. Le temps actuel, porteur d'enjeux éthiques, épistémiques et politiques, n'est pas un temps à bâiller aux statistiques et recommandations comme aux corneilles ! Saisissons-nous du moment où surgirait l'indépendance de l'acte soignant.